

Le 10 décembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 9 décembre 2015 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mr HUGUENIN Max - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr BACH Philippe - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence - Mme LLAUTAUD Myriam.

Représentée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire : Mme LLAUTAUD Myriam.

Après validation du procès-verbal de la séance du 28 septembre dernier, divers dossiers ont été débattus.

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions à passer avec :

- les établissements intéressés par le spectacle de l'école de fin d'année proposé par la Commune sur la base d'un tarif unique de place fixé à 3,5 euros par enfant;
- la Communauté d'Agglomération afin de bénéficier gratuitement de l'intervention d'une musicienne de l'Atelier des Arts auprès des enfants du Multi-Accueil les « Pious » ;
- la Ville du Puy en Velay portant sur les modalités d'accueil de la crèche municipale à la « Ferme d'Animation Educative D4 Saisons »
- L'UFCV Auvergne dans le cadre d'un partenariat permettant aux familles qui résident sur la Commune et, dont les enfants de plus de 17 ans s'inscrivent au cursus BAFA, de bénéficier d'une réduction de 5% sur les sessions de formation;
- le Conseil Départemental de la Haute-Loire concernant le service de proximité (prêt de livres notamment) proposé par sa Bibliothèque Départementale pour aider au fonctionnement de la bibliothèque municipale;
- l'Etat relative à la cession à l'amiable à la Commune d'une sirène du réseau National d'Alerte de l'Etat ;
- le Centre de Gestion portant sur une assistance à l'utilisation et à l'exploitation des logiciels de gestion utilisés par les services de la Collectivité ;
- le Tennis Club de Vals-près-Le Puy portant définition des conditions d'utilisation de l'équipement ;
- la SPA portant sur la stérilisation des chats libres et pour l'année 2016.

Dans le domaine de la gestion des Ressources Humaines, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs suite à des mouvements de personnel au sein de la Collectivité ainsi que le temps de travail d'un agent.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à payer avant même le vote du budget des dépenses d'investissement 2016 à hauteur de 25 % des dépenses réalisées en 2015;
- accepte de verser une avance sur subvention de 5 000 € à l'Accueil de Loisirs sans hébergement « Les Galopins » et à l'association Vals à Voir;
- décide de verser une aide financière de 2.142 € pour la saison 2015-2016 au Tennis Club de Vals-près-le Puy pour l'aide à l'emploi d'éducateur sportif ;
- reconduit sa participation aux colonies de vacances, centres aérés, classes diverses, au titre de l'année 2016 selon les mêmes modalités ;
- décide de solliciter l'Etat au titre de la DETR afin d'obtenir une subvention pour le renouvellement ou l'acquisition d'équipements numériques à l'école « La Fontaine » ;
- décide d'une augmentation des tarifs municipaux (notamment restauration municipale, cimetière, adhésion à la médiathèque municipale, droit de stationnement taxi) ainsi que des tarifs de location des salles municipales (principalement au Centre Culturel) ;
- décide de confier la maîtrise d'ouvrage relative au passage en LED en 2016 de l'Avenue de Vals et de l'Avenue Charles MASSOT au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

En matière d'intercommunalité, il est donné un avis défavorable sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay. De même, le Conseil Municipal donne un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté le 2 octobre 2015. A l'inverse, le transfert de la compétence relative à la « maintenance et à l'entretien de l'éclairage public » au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire est approuvé.

S'agissant des autres dossiers, il est d'une part porter la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail à 5 jours pour l'année civile 2016 dans le cadre de la « Loi Macron » relative notamment aux possibilités d'ouvertures des commerces le dimanche.

D'autre part et pour faire suite à l'arrêté de reconstitution du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay du 30 octobre 2015 qui porte le nombre de sièges pour la Commune de 2 à 3, M.Philippe JOUJON est élu conseiller communautaire.

Enfin, le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau a été présenté. De même, l'ensemble des décisions prises par le Maire en 2015 est communiqué aux membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.